

Conseil de l'École doctorale du 24 octobre 2017

Présents : Magali Bessone, Bertrand Binoche, Jean-Baptiste Brenet, Michel de Fornel, Lucas Delattre, Ramine Kamrane, Max Kistler, Vincent Legeay, Pierre-Marie Morel, Elena Paterne, Thierry Pillon

Excusés : Christan Bonnet (procuration à Pierre-Marie Morel), Philippe Büttgen (procuration à Pierre-Marie Morel), Marie-Dominique Couzinet (procuration à Ramine Kamrane), Ludmilla Lorrain (procuration à Elena Partene), Anne Monjaret (procuration à Thierry Pillon), Emmanuel Renault (procuration à Thierry Pillon), David Waszek (procuration à Vincent Legeay)

Absents:

Hugues Jallon, Sandra Laugier, Charlotte van Essen

La réunion commence à 15 heures

1) Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Approbation à l'unanimité des votants.

2) Informations du directeur de l'ED

• **Modification du conseil**

P.-M. Morel signale deux modifications statutaires :

Laurent Jaffro, parvenu au terme de son mandat de directeur de l'UFR 10, est remplacé par Philippe Büttgen, nouveau directeur de l'UFR depuis le 1^{er} septembre 2017.

Philippe Büttgen n'étant plus responsable du Master de philosophie, il est remplacé par Magali Bessone, qui assume désormais cette fonction.

• **Contrats doctoraux :**

Pierre Dernoncourt, qui avait obtenu un contrat doctoral en juin dernier, professeur agrégé en poste dans l'académie d'Amiens, n'a pu obtenir son détachement, malgré les demandes et recours qu'il a adressés, avec le soutien et les interventions de sa directrice de thèse, du directeur de l'ED et de la Présidence de l'Université.

Le directeur de l'ED, en accord avec la Vice-présidence de l'Université, a proposé un contrat doctoral à Guillaume Lambey, premier sur la liste complémentaire. Celui-ci effectue actuellement les démarches nécessaires.

Une discussion s'engage sur le problème très préoccupant que posent les refus des rectorats qui, bien qu'ils soient motivés par des nécessités de service, créent de fait un dysfonctionnement très problématique pour les intéressés, ainsi que pour le fonctionnement du système général des contrats doctoraux. Le conseil est unanime pour maintenir le principe selon lequel les candidats agrégés et certifiés doivent

bénéficiaire de la même attention que les autres candidats, malgré les incertitudes liées à leur statut dans l'enseignement secondaire.

• **Comités de suivi :**

Après consultation des directeurs de laboratoires et du directeur de l'UFR 10, P.-M. Morel estime nécessaire de préciser les échéances de passage des doctorants devant les comités de suivi. La précision suivante sera donc portée sur le site de l'ED :

"La rencontre avec le comité de suivi est obligatoire en 2^e ou en 3^e année (selon le choix du doctorant), puis en 4^e ou en 5^e année (selon le choix du doctorant) ; puis, chaque année suivante éventuelle."

Le conseil approuve cette modification.

P.-M. Morel rappelle son invitation, adressée en particulier aux directeurs de laboratoires, à les mettre en place dès maintenant, tous les comités devant avoir eu lieu avant début mai 2018.

• **Inscriptions administratives :**

P.-M. Morel signale que désormais, pour une première inscription, les doctorants doivent faire une demande d'inscription « en ligne » (cette année pour le 15 octobre). Pour toutes les inscriptions et réinscriptions, la date, fixée par la DEVE (fin novembre : voir le site du service) est impérative. Aucun retard d'inscription ne sera accepté, y compris sur demande de la direction de l'ED. P.-M. Morel déplore vivement les rigidités du nouveau fonctionnement.

3) Appels à projet

P.-M. Morel rappelle que le présent appel concerne en principe les projets devant être réalisés après juin 2018 (semestre 2). Il invite les futurs porteurs de projets à respecter ce calendrier. Toutefois, considérant que les vacances d'été ainsi que la clôture en novembre des lignes budgétaires réduisent significativement la durée du second semestre, les projets réalisés au mois de juin sont acceptés.

Il insiste par ailleurs sur le fait que les appels à projets doivent impliquer « la moitié au moins de doctorants ».

Cf. Tableau ci-dessous

4) Aides à la publication

Bertrand Binoche signale que les Publications de la Sorbonne ont vocation à accueillir les ouvrages des chercheurs de Paris 1, y compris les doctorants. Elles n'exigent pas de subvention, même si une aide financière est toujours bienvenue.

P.-M. Morel ajoute que l'aide qui peut être accordée cette année ne préjuge pas des possibilités de financement des années à venir, puisque les aides à la publication sont financées par le reliquat estimé de l'exercice en cours.

Il demande également que les publications bénéficiant de cette aide portent mention du soutien de l'ED, sous une formule du type : « Ouvrage publié avec le soutien de l'École doctorale de philosophie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (ED 280) ».

Cf. Tableau ci-dessous

5) Préparation de la visite du comité HCERES

La visite de l'ED aura lieu le mercredi 13 décembre, 8h30-12h50, en salle Cuzin.

Les détails de l'organisation de la visite seront communiqués ultérieurement, mais il est d'ores et déjà établi que les membres du conseil doivent être présents jusqu'à 10h.

Les doctorants qui s'entreprendront avec le comité devront être présents entre 10h et 11h. P.-M. Morel va constituer le « panel représentatif » de doctorants, en s'appuyant sur les suggestions des membres du conseil.

6) Questions diverses

- Vincent Legeay informe le conseil que les représentants des doctorants élus aux conseils centraux ont demandé au CA de l'Université de revenir sur la décision de substituer aux demi postes d'ATER des postes d'ATER à plein temps. Il rappelle que ces derniers sont difficilement compatibles avec l'achèvement de la thèse, que les postes d'ATER ont pourtant vocation à faciliter.

Le conseil partage la préoccupation des doctorants. P.-M. Morel va transmettre leur message à la direction de l'UFR 10. Il fera de même auprès du Collège des ED.

- Convention avec les départements de sciences politiques de Rome 1 et Rome 3. P.-M. Morel, responsable de cet accord, rend compte de son fonctionnement. Il regrette de devoir constater qu'il est irrégulier et peu satisfaisant. Les doctorants de l'ED 280 y participent désormais très peu.

Le conseil décide que les fonds traditionnellement réservés à cette convention seront redéployés vers les deux doctorats internationaux que l'ED a mis en place en 2016-2017, respectivement avec Venise et Rome 2-3.

- Doctorats internationaux avec Venise et Rome :

P.-M. Morel précise que les deux responsables de ces accords (lui-même pour Venise, et M.-D. Couzinet pour Rome), rendront compte annuellement de leur fonctionnement.

L'accord avec Venise a déjà inscrit deux doctorants, tous deux financés, en 2017 : Iris Douzant (venant de Paris 1) et Luigi Emilio Pischedda (venant de Venise). Une journée d'études sur le naturalisme, financée par l'Université de Venise, réunira des doctorants des deux universités à Venise en mars 2018.

La réunion s'achève à 16h40

**APPELS À PROJETS
2018-2**

	TITRE	ORGANISATEURS	DEMANDE / AVIS
1	L'approche phénoménologique du genre et de la race (14/15 juin)	Mickaëlle Provost / Marie Garrau	600 € (total : 3974 €) OUI¹
2	Architecture et signification (29 juin)	H-A Naïk / Rémi Mermet / Justine François	697,10 € OUI
3	Figures de l'intériorité : de la réflexivité à la connaissance de soi (juin)	Mathieu Eychenié / Louis Guerpillon / Iris Douzant	1250 € OUI
4	Fink et le projet d'une phénoménologie cosmologique (novembre)	Manfredi Moreno	1500 € OUI²
5	Hegel lecteur d'Aristote autour de la notion d'activité (début juin)	Alessia Giaccone / Florian Rada	1470 € OUI
6	La philosophie efficace. Du concept de finalité organique comme héritage conceptuel et instrument de travail scientifique (22-23 mai)	Vincent Legeay / Victor Lefèvre	450 € (total : 1350 €) OUI

**AIDES À LA PUBLICATION
2017**

1	LA PHILOSOPHIE POLITIQUE DE DIDEROT – Classiques Garnier	G. GOURBIN -> CHSPM	600 € OUI
2	PENSER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À PARTIR DE L'ÉCOLOGIE – Éditions Matériologiques	A. DUSSAULT / S. ROUSSEAU-MERMANS -> IHPST	2000 € (total : 3000 €) OUI

¹ Sous réserve d'une participation plus importante des doctorants

² Sollicitation d'un complément de la part du laboratoire